

Vous avez un projet immobilier ? Des aides de la Communauté de Communes peuvent vous être octroyées, **sous conditions de ressources**.

Elles sont destinées, d'un part aux accédants à la propriété ayant un projet de construction neuve de leur résidence principale sur le territoire de la Haute Cornouaille (6 000 €).

Ces aides concernent également les accédants à la propriété ayant un projet d'acquisition d'un logement construit avant 1990 (de 2 000 à 5 000 € selon qu'il y ait ou non rénovation).

Avant d'acquérir ou de faire construire un logement, il est donc important de prendre contact avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour savoir si ce dispositif vous concerne **avant tout engagement**.

Permanences de l'ADIL sur la Communauté de Communes de Haute Cornouaille

- Permanence sur Châteauneuf du Faou : Communauté de Communes, 6, rue de Morlaix, 1er mercredi matin – de 9h00 à 12h00
- Permanence sur CORAY : Mairie, 3ème mercredi matin des mois pairs – de 9h00 à 12h00
- Permanence sur Plonevez du Faou : Mairie, 3ème mercredi des mois impairs – de 9h00 à 12h00

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 / 02.98.46.37.38

- Quimper : 23, rue Jean Jaurès – Tél. 02.98.53.23.24
- Brest : 14, bd Gambetta – Tél. 02.98.46.37.38

A noter : une nouvelle OPAH débutera le 1er janvier 2018.